

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 7 mai 2026

**Date de la  
convocation**  
29/04/2026

**Date d'affichage**  
29/04/2026

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
municipal : 23

En exercice : 23

Le sept de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : 20 – ANTY Olivier, APPOLONUS Véronique, BENITEZ Pascal, BERNIOT Cécile, BIDI SINDA Maeck Garel, CAFFIN Mickael, DEVISE Aurelia, DUCKMAN Denis, DUCKMAN Sébastien, FRITSCH Morgane, GIRARD Marilyne, LACOSTE Stéphane, LE GUILLOU Isabelle, LEONARD Dany, MALINGRE Michel, MEYFROODT Nicolas, PORTIER Alexandre, SOLLET Céline, TAGUAY Nicolas, WARNER Sylvia

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents** : 2–ESNEULT Alexis, JULES Dorothée,

**Absents donnant pouvoir** : 1– ORLUC Sandra à MALINGRE Michel,

**Secrétaire de séance** : LE GUILLOU Isabelle

\*\*\*\*\*

**Réf : CM 2026-42**

Pour :  
Contre :  
Abstention :

Publication ou  
notification  
du : 19 MAI 2026

**OBJET: Création des comités consultatifs locaux**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2143-2 du C.G.C.T., indiquant que le Conseil Municipal peut créer, des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Il en fixe la composition sur proposition du Maire.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE la création des comités consultatifs locaux suivants :

- Le comité consultatif local relatif aux **fêtes et cérémonies**, présidé par Céline SOLLET,
- Le comité consultatif local relatif aux **affaires sociales et sanitaires**, présidé par Dany LEONARD
- Le comité consultatif local relatif aux **ressources humaines**, présidé par Olivier ANTY
- Le comité consultatif local relatif à **l'enfance jeunesse**, présidé par Stéphane LACOSTE,  
Le comité consultatif local relatif à **l'urbanisme**, présidé par Olivier ANTY,
- Le comité consultatif local relatif aux **travaux et à la voirie**, présidé par Sébastien DUCKMAN,
- Le comité consultatif local relatif à **la sécurité**, présidé par Stéphane LACOSTE,
- Le comité consultatif local relatif au **développement économique**, présidé par Michel MALINGRE,

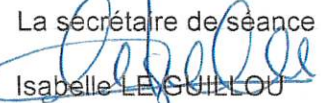


- Le comité consultatif local relatif à Sebastien DUCKMAN,
- Le comité consultatif local relatif aux TAGUAY,
- Le comité consultatif local relatif à la **communication**, présidé par Nicolas MEYFROODT

Envoyé en préfecture le 19/05/2026  
Reçu en préfecture le 19/05/2026  
Publié le  
ID : 095-219500584-20260507-2026\_42\_01-DE

Fait à Bernes sur Oise, le 7/5/2026  
Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,  
  
Olivier ANTY

La secrétaire de séance  
  
Isabelle LE GUILLOU

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*